

Non entretien des espaces verts à Roux, Jumet et Marchienne-Docherie

Question de Monsieur le Conseiller communal Luc Parmentier

Des citoyens habitants de Roux, Jumet et Marchienne-Docherie se plaignent fréquemment de l'entretien des espaces verts communaux.

Je n'évoque pas ici le problème des vacances et du manque de personnel qui, en cette saison, est malheureusement récurrent.

Cette fois ci, ces carolos m'ont fait constater que les trois sections communales précitées sont entretenues d'une manière plus laxiste en comparaison aux autres sections de Charleroi.

Il ressort que ces 3 communes sont gérées par votre secteur de Roux qui subit les mêmes difficultés en machines, véhicules et personnels que vos autres secteurs.

Alors que les revues et médias parlent de la mise en place d'une politique de gestion différenciée et de la suppression à terme des herbicides, j'oserais annoncer ici une NON GESTION et vous invite à visiter le Parc Hembise, avec un alignement classé de 29 tilleuls et un if remarquable, sis Rue de Heigne ou les abords du Complexe sportif.

Monsieur l'Echevin, en tant qu'économiste et représentant de la droite libérale active dans la majorité communale, je n'étonne du peu de respect que vous portez à ces contribuables qui payent leurs taxes communales sans bénéficier de la même qualité que les autres !

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi ce secteur traite d'une manière moindre ses espaces verts communaux de Charleroi ?

Est-ce que l'Euro Rovien, Jumétois ou Dochard perçu là-bas n'a pas la même valeur ?

Qu'allez-vous mettre en œuvre pour corriger définitivement cet entretien souvent laxiste ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Cyprien Devillers

Je vous remercie pour votre question.

Comme relaté le 26 août dernier dans la presse, nous n'avons évidemment aucune volonté d'ostracisme envers les communes citées. La problématique est malheureusement singulière et commune à l'ensemble des grandes villes.

Vous le savez, le dernier hiver fut particulièrement clément, favorisant la prolifération des plantes indésirables. Les températures au-dessus des moyennes saisonnières et le fort taux d'humidité ont aussi contribué à l'explosion des mauvaises herbes.

La nouvelle législation en vigueur depuis le 1^{er} juin 2014 interdit l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics. Ces produits permettaient notamment de mieux contrôler la prolifération des herbes folles. Il n'existe pas de solutions miracles mais plutôt un panel de pistes à approfondir pour se conformer de manière efficiente et adéquate aux directives en la matière.

Nous sommes actuellement en train de discuter d'un plan de redynamisation des équipes d'entretien mais nous attendons surtout de savoir quel budget nous sera alloué.

